

## - CODE ÉTHIQUE ET DE CONDUITE - PERSONNEL DE SOUTIEN

---

Afin de respecter les attentes professionnelles du CSF et d'assurer un environnement de travail positif et harmonieux, chaque membre du personnel de soutien s'engage à observer ce code de conduite.

- Respecter en tout temps la confidentialité des renseignements concernant les élèves, leurs familles et les collègues de travail ;
- Adhérer aux politiques, aux lignes directrices du CSF et au code de vie de l'école ;
- Observer les dispositions et modalités de la Convention collective entre le SFCFP, section locale 4227 et le CSF ;
- Agir de façon égalitaire auprès des élèves, parents et personnel du CSF indépendamment de leur âge, sexe ou orientation sexuelle, race, couleur, religion, croyances politiques, origine nationale, état civil, s'ils ont ou n'ont pas de dépendants, ou en raison de leurs capacités physiques ou mentales ;
- Servir de modèle positif dans ses relations professionnelles et interactions avec les élèves, leurs familles et les collègues de travail ;
- Accomplir avec diligence ses tâches assignées en tout temps ;
- Communiquer avec intégrité et éviter toute critique et jugement ;
- Valoriser le travail accompli, favoriser la collaboration et faire confiance à ses collègues de travail ;
- Communiquer de façon respectueuse à l'oral et à l'écrit ;
- Éviter toute forme de conflits d'intérêt.